Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220402-DE

commune de BOHARS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Luc MADEC, maire.

DCM2026/22.04/02

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 19
Votants : 26
Procurations : 7

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Etaient présents Jean Luc MADEC, Elisabeth LE GOFF, David MORVAN, Anna EDELMAYER, Sylvia CHAFFARA, Jean Yves L'HOSTIS, Caroline MORVAN, Morgane BALCON, Maurice JOLY, Arnaud BERGOT, Philippe BRUNO, Yvonne MADEC, Jean Philippe AUDIC, Mathias BOLLAERT, Stéphanie CORRE, Armel GOURVIL, Jean Yves TREBAOL, Raymond LE GOUEFF, Yann LE GALL.

Absents excusés et représentés : Arnaud BAUDOUIN (pouvoir donné à Jean Luc MADEC), Jean Marc MEVEL (pouvoir donné à Caroline MORVAN), Alexandre LAVIE (pouvoir donné à Arnaud BERGOT), Christine FRANCES (pouvoir donné à Jean Yves L'HOSTIS), Auriane ISIDORO (pouvoir donné à Jean Philippe AUDIC), Claire BELMONT (pouvoir donné à Maurice JOLY), Caroline LEMAIRE (pouvoir donné à Armel GOURVIL)

Absente excusée : Myrtil CARBILLET

A été élu secrétaire de séance : Caroline MORVAN

OBJET : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Elisabeth LE GOFF

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal, administré par un Conseil d'administration présidé par le Maire, qui comprend, en nombre égal, des membres élus et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil municipal.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses propres représentants, « au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel »

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220402-DE

Liste de candidats :

Agir ensemble pour Bohars	Bohars : une vision, un avenir
Elisabeth Le Goff	
Jean-Philippe Audic	
Anna Edelmayer	
Stéphanie Dupont	
	Caroline Lemaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le nombre de cinq conseillers parmi les conseillers municipaux.

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait en mairie, le 28 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Caroline MORVAN

Le maire
Jean Luc MADEC

MAIRIE DE BOHARS
29820 (Finistère)